

# Arrêté du Conseil fédéral relatif au crédit d'engagement pour la première phase du raccordement aux LGV

du 17 décembre 2010

---

*Le Conseil fédéral suisse*  
*arrête:*

Les délais visés à l'art. 2 de l'arrêté fédéral du 8 mars 2005 relatif au crédit d'engagement pour la première phase du raccordement aux LGV<sup>1</sup> prévoyant le début des travaux jusqu'à fin 2010 au plus tard et l'achèvement des projets de raccordement aux LGV jusqu'à fin 2015 au plus tard sont prolongés de 5 ans (désormais respectivement 2015 et 2020).

17 décembre 2010

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard  
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

<sup>1</sup> FF 2005 4885